



## Demende de renseignement pour les démarches de mariage au consula

Par **belghachem**, le **30/12/2008** à **01:23**

bonjour,je suis un algérien,agé de 23ans.je suis en relation d'amour avec une francaise,agé de 21ans.comment dois je faire pour ce marier au consulat de france a oran?et que-ce qu il faut comme papiers exactement ?. MERCI

Par **citoyenalpha**, le **30/12/2008** à **08:11**

Bonjour

vous devez tout d'abord obtenir votre certificat à capacité à mariage.

Vous devrez appeler le consulat pour obtenir un rendez vous pour un entretien.

voici un lien vous permettant de découvrir le document type de demande de certificat de capacité à mariage

[http://www.consulfrance-ma.org/IMG/pdf/civil\\_certificat\\_capacite.pdf](http://www.consulfrance-ma.org/IMG/pdf/civil_certificat_capacite.pdf)

Une fois le certificat obtenu vous pourrez publier les bans et vous marier en algérie.

Restant à votre disposition